



**Infrastructures de santé de qualité de la CEDEAO pour lutter
contre les maladies tropicales négligées (MTN) au Burkina
Faso, au Niger et au Mali**

**RECRUTEMENT D'UN SPÉCIALISTE EN PASSATION
DES MARCHÉS**

TERMES DE REFERENCE

Mai 2023

I - INTRODUCTION

L'Organisation Ouest Africaine de la Santé (OOAS) est l'institution sanitaire spécialisée de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) qui comprend 15 pays. Elle a été créée pour assurer l'atteinte du meilleur niveau possible et la protection de la santé des populations de la région de la CEDEAO. Les principales maladies sont les maladies transmissibles et non transmissibles. Il existe également des épidémies périodiques. Par conséquent, la surveillance, la prévention et le contrôle des maladies sont parmi les priorités des activités de l'OOAS.

Parmi les problèmes de santé prioritaires dans la région de la CEDEAO figurent les maladies tropicales négligées (MTN), un groupe de 20 maladies d'étiologie variée qui touche environ 1,7 milliard de la population mondiale. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) estime que l'Afrique supporte environ 40% de la charge mondiale des MTN. Ces maladies touchent de manière disproportionnée les populations vulnérables et pauvres. Leurs manifestations débilitantes, leurs déformations et leurs handicaps contribuent à l'exclusion sociale et à la paupérisation. Les 15 pays de la région de la CEDEAO sont endémiques pour au moins une MTN. Environ 239 millions de personnes ont reçu un traitement pour, au moins, l'une des cinq principales MTN (filariose lymphatique, onchocercose, schistosomiase, géohelminthiases, trachome) en 2020.

La région de la CEDEAO a obtenu des succès significatifs dans le contrôle et l'élimination des MTN. La région abrite neuf des 19 pays africains qui ont éliminé au moins une MTN. Il existe un soutien politique pour l'élimination des MTN, comme le soulignent la Position africaine commune de l'Union africaine et le Cadre continental sur les MTN 2022, ainsi que l'appel lancé par l'Assemblée des ministres de la santé de la CEDEAO en 2021 pour accélérer les mesures de contrôle, d'élimination et d'éradication des MTN.

C'est dans ce contexte que l'OOAS a obtenu un financement de 121 millions USD de la Banque mondiale pour gérer un projet de chimioprévention du paludisme saisonnier /NTD dans le district transfrontalier de trois pays, le Burkina Faso, le Mali et le Niger en 2016-2020. D'énormes succès ont été obtenus dans la prévention des MTN et du paludisme et dans la réduction du fardeau de l'hydrocèle et du trichiasis trachomateux. L'OOAS cherche à consolider et à étendre les acquis de ce projet. À cette fin, l'OOAS a obtenu un financement de 7,5 millions USD de la Banque Africaine de Développement (BAD) pour un projet de trois ans (2023-2025) visant à améliorer l'accès à la prévention, au diagnostic et au traitement des MTN dans les districts transfrontaliers des trois mêmes pays. Le projet s'intitule "Infrastructure sanitaire de qualité de la CEDEAO pour la lutte contre les maladies tropicales négligées (ISQ-MTN) au Burkina Faso, au Niger et au Mali" et comporte trois composantes : Soutenir la réhabilitation des établissements de santé pour la prise en charge des MTN ; Améliorer la prévention et la prise en charge de la morbidité liée aux MTN et contribuer à la durabilité du programme ; et Coordination et gestion du projet.

Contrairement au projet précédent, le projet ISQ-MTN investit massivement dans les infrastructures de santé (bâtiments, aménagements et équipements) comme une approche majeure pour améliorer le diagnostic précoce et la qualité des soins pour les MTN, la collaboration multisectorielle, les garanties environnementales, l'inclusion sociale et l'autonomisation des communautés. L'OOAS doit mettre en place une Unité de Gestion de Projet (UGP) qui gèrera le projet sur la période 2023-2025. A cet égard, l'OOAS souhaite recruter un Spécialiste en passation de marchés (SPM) dont les responsabilités, qualifications, et expériences sont définies dans les présents termes de référence.

II - OBJET DE LA MISSION

Le spécialiste en passation des marchés du ISQ-MTN gèrera en temps voulu un grand nombre d'activités de passation de marchés dans le cadre du projet, notamment l'acquisition de biens, travaux et services de consultants. Il/elle travaillera en étroite collaboration avec l'unité de passation de marchés de l'OOAS, sous l'égide du Département de l'Administration et des Finances (DAF), et veillera au respect des règles et procédures de passation des marchés de la BAD applicables au projet. Il/elle rendra compte au Coordinateur du projet ISQ-MTN, sous la supervision générale du Directeur du Département de la Santé Publique et de la Recherche (DSPR).

III - PRINCIPALES TÂCHES ET RESPONSABILITÉS

Sous la supervision du Coordinateur de projet de l'Unité de Gestion des Projets (UGP), et en étroite collaboration avec le Responsable administratif de l'OOAS, le Spécialiste en passation des marchés est en charge des activités d'acquisition du projet notamment la planification des acquisitions à travers un Plan de passation des marchés (PPM) ; la mise en œuvre du PPM à travers la conduite des processus d'acquisitions ; la gestion des contrats ; la coordination et le suivi des activités de passation des marchés dans le respect des dispositions de l'Accord de Financement du projet.

De manière spécifique et non limitative, le Spécialiste en passation des marchés accomplira les principales tâches suivantes :

(i) Au titre de la planification des acquisitions

- Planifier à travers un Plan de passation des marchés (PPM) conforme au modèle-type en vigueur de la Banque africaine de développement (BAD), l'ensemble des acquisitions du projet financées en partie ou en totalité sur les ressources de la Banque, conformément à l'Accord de Financement du projet, au rapport d'évaluation du projet, et au Plan de travail annuel budgétisé (PTAB) approuvé par la Banque ;
- Veiller à l'actualisation annuelle et autant que de besoin du Plan de passation des marchés (PPM) afin de refléter les besoins réels d'acquisition du projet et les impératifs de mise en œuvre des processus d'acquisitions.

(ii) Au titre de la conduite des processus d'acquisitions

- Veiller à la mise en œuvre du Plan de passation des marchés tel qu'approuvé par la BAD et conformément aux délais de passation des marchés prescrits ;
- Veiller à la conduite des processus d'acquisitions des biens, travaux et services de consultants de manière diligente, efficace et efficiente conformément aux méthodes et procédures d'acquisitions de la BAD ;
- Assurer, en étroite collaboration avec les structures bénéficiaires, la finalisation des spécifications techniques des biens et travaux à acquérir ainsi que des termes de référence pour la sélection des consultants ;
- Elaborer les dossiers d'appel d'offres, les dossiers de demandes de propositions, les dossiers de consultation de fournisseurs et veiller à ce que ces dossiers reçoivent les approbations nécessaires avant leur lancement ;
- Elaborer les avis d'appel d'offres, les avis à manifestation d'intérêts suivant les modèles en vigueur et procéder à leur publication dans les supports requis après avis de non-objection du Bailleur si requis ;
- Participer aux séances d'ouverture des plis et d'évaluation des offres ; et élaborer les procès-verbaux d'ouverture des plis, les rapports d'évaluation des offres ainsi que les procès-verbaux d'attribution de marchés, et obtenir les approbations nécessaires ;
- Elaborer les projets de contrats, et veiller à ce que ces documents reçoivent les approbations nécessaires, et soient signés par les parties contractantes ;

- Elaborer les notifications d'intention d'attribution des contrats, les notifications de résultats et les avis d'attribution des marchés et veiller à leur transmission aux soumissionnaires et publication dans les supports requis ;
- Informer la Banque de toutes les plaintes reçues sur les processus de passation des marchés et veiller à leur traitement conformément aux règles et procédures applicables de la BAD.

(iii) Au titre de la gestion des contrats

- Elaborer une stratégie de gestion des contrats afin d'assurer efficacement le suivi de leur exécution conformément aux clauses contractuelles ;
- Proposer des outils de gestion et de suivi des contrats permettant d'apprécier le niveau de performance au niveau l'exécution des contrats ;
- Veiller à l'évaluation des performances des fournisseurs, entrepreneurs et consultants à l'issue de l'exécution des marchés.

(iv) Au titre du rôle d'assistance, de conseils et de renforcement des capacités en passation des marchés

- Conseiller utilement le Coordonnateur, les membres de l'Unité de gestion du projet ainsi que les partenaires d'exécution du projet sur les problèmes liés à la passation des marchés et sur les règles et procédures de passation des marchés de la Banque applicables au projet ;
- Conseiller efficacement les membres des commissions d'évaluation des offres et d'attribution des marchés sur les dispositions des dossiers de consultation ainsi que les règles et procédures de passation des marchés applicables en la matière ;
- Assurer le renforcement des capacités en passation de marchés des membres de l'UGP, des membres des commissions d'attribution des marchés et des partenaires d'exécution du projet sur les méthodes et procédures d'acquisitions de la BAD.

(v) Au titre de la tenue de l'archivage des documents de passation des marchés

- Mettre en place un système de classement et d'archivage physique et électronique des documents de passation des marchés conformément aux exigences de la BAD en la matière ;
- Veiller au classement chronologique et à l'archivage exhaustif de tous les documents de passation des marchés permettant de retracer toutes les étapes des processus de passation et d'exécution des contrats y compris la phase de paiement des contrats.

(vi) Au titre de la production des rapports d'activités sur la passation des marchés du projet, la participation aux missions de supervision et l'assistance aux missions d'audit des marchés

- Elaborer les rapports trimestriels d'activités sur la passation des marchés y compris la situation d'exécution du Plan de passation des marchés (marchés prévus, marchés signés, marchés en cours de passation, marchés non déclenchés, liste des marchés signés y compris montants et attributaires, difficultés rencontrées au niveau de la passation et/ou de l'exécution des marchés, recommandations, etc...) ;
- Mettre en place des mécanismes et outils de gestion et de suivi au niveau de la passation des marchés y compris l'élaboration de statistiques de gestion permettant d'apprécier le niveau de performance de la passation des marchés ;
- Participer aux missions de supervision de la passation des marchés du projet et mettre à la disposition du bailleur les informations nécessaires sollicités au niveau de la situation des acquisitions du projet ;
- Assister les différentes missions d'audit des marchés en mettant à disposition des auditeurs ou/et de la Banque les documents et informations sollicités aux fins de revue.

L'administration fournira au spécialiste en passation des marchés tous les documents, dossiers et outils appropriés nécessaires à l'exécution de sa mission. L'administration fournira également au spécialiste en passation des marchés l'espace de bureau et l'équipement nécessaires pour assurer une bonne prestation de services.

IV - QUALIFICATIONS, EXPÉRIENCE ET COMPÉTENCES REQUISES

- Diplôme de niveau BAC+5 ;
- Au moins huit (8) ans d'expérience professionnelle pertinente en passation des marchés publics dont un minimum de quatre (4) ans de pratique en qualité de Spécialiste en passation des marchés dans le cadre de projets de développement financés par les Banques multilatérales de développement (BMD), notamment la Banque africaine de développement (BAD), la Banque mondiale et la Banque islamique de développement ;
- Bonne maîtrise des règles et procédures de passation des marchés de la BAD ainsi que des Dossiers-Types d'Appel d'Offres (DTAO) de la BAD ;
- Expérience de travail dans un environnement multiculturel ;
- Bonne maîtrise de l'informatique (applications MS Office, outils de gestion de la passation des marchés de projet, outils de gestion logistique) et capacité à utiliser les technologies de l'information comme outil et ressource ;
- Esprit d'équipe, de leadership et d'initiative ;
- Bonne organisation, sens élevé de l'intégrité et bonnes relations interpersonnelles ;
- Bonnes capacités de compréhension et de résolution des problèmes liés à la passation des marchés publics ;
- La maîtrise du français à l'oral et à l'écrit est essentielle.

V - DURÉE, LIEU D'AFFECTION ET NATURE DE L'ENGAGEMENT

Il s'agit d'un poste de consultant pris en charge sur les ressources du projet financé par la Banque africaine de développement dans le cadre de l'UGP au sein de l'OOAS.

Le Spécialiste en Passation des Marchés du projet ISQ-MTN sera recruté pour la durée de mise en œuvre du projet à compter de la date de signature de son contrat, la date de clôture du projet étant fixée au 31 décembre 2025. Cependant, la continuité de son contrat d'une année à l'autre est subordonnée à l'évaluation annuelle satisfaisante de ses performances sur la base des critères de performance définis dans les termes de référence de son poste. A l'issue de l'évaluation annuelle, l'OOAS notifiera un courrier au Spécialiste en passation des marchés pour l'informer de la continuité ou non de son contrat en fonction des résultats de l'évaluation. Toute décision de l'OOAS de mettre fin au contrat du Spécialiste en passation des marchés avant la date de clôture du projet devra être préalablement approuvée par la Banque. Le spécialiste en passation des marchés du projet ISQ-MTN sera basé au siège de l'OOAS à Bobo-Dioulasso (Burkina Faso), et effectuera de nombreux déplacements dans les pays bénéficiaires du projet, selon les besoins.

VI – LIVRABLES A FOURNIR

Les livrables spécifiques relatifs à la passation des marchés sont, entre autres :

- i. Rapport mensuel d'activité (activité menées, difficultés rencontrées, solution apportées, perspectives) ;
- ii. Rapport trimestriel de passation des marchés dans le cadre du rapport suivi financier (y compris marchés prévus, marchés signés, marchés en cours de passation, marchés non démarrés, contrats résiliés, taux d'exécution de la passation des marchés, difficultés, perspectives, etc.) ;
- iii. Rapports de mission, rapports de réunions sur la passation de marchés, etc.

Les échéances des rapports seront fixées d'un commun accord avec l'OOAS, en tenant compte des exigences de la BAD. Un plan de travail mensuel des activités décrira les produits livrables mensuels attendus.

VII - CRITERES D'EVALUATION DES PERFORMANCES DU SPECIALISTE EN PASSATION DE MARCHES

Les performances du Spécialiste en passation de marchés seront évaluées annuellement par l'OOAS sur la base des indicateurs minimum suivants :

- Le taux annuel d'exécution du Plan de passation des marchés ;
- Le nombre de contrats signés au cours de l'année ;
- Le respect des délais de passation indiqués dans le Plan de passation des marchés ;
- La maîtrise des règles et procédures de passation des marchés de la BAD y compris la qualité et conformité des documents de passation des marchés ;
- La qualité du classement et de l'archivage des dossiers de passation des marchés ;
- La qualité des rapports trimestriels d'activités sur la passation des marchés et le respect du délai de transmission des rapports sur l'année considérée.

Les résultats de cette évaluation seront communiqués à la Banque pour information.